

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches
(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)**

Communication du 1^{er} décembre 2009

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de novembre 2009 aux dates suivantes:

3 novembre 2009
5 novembre 2009
10 novembre 2009
12 novembre 2009
17 novembre 2009
19 novembre 2009
24 novembre 2009
26 novembre 2009

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Secteur Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} décembre 2009

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

